



La loi de programmation pluriannuelle de la recherche va à l'encontre des besoins de l'enseignement supérieur et la recherche !

vendredi 5 juin 2020, par [matthias](#)



La loi de programmation pluriannuelle de la recherche va à l'encontre des besoins de l'enseignement supérieur et la recherche!

Le Directeur des ressources humaines a reçu le 4 juin les organisations syndicales pour échanger sur les sujets « COVID-19 » et en particulier sur la mise en œuvre de la prime « COVID » pour le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les organisations syndicales ayant reçu le 3 juin deux convocations, dont le seul point à l'ordre du jour concerne l'examen du projet de loi de programmation de la recherche : le 12 juin passage au CNESER, le 17 juin passage au comité technique ministériel, le 22 juin passage au CT-U Nous avons appris lors de cette réunion que la ministre recevrait les organisations syndicales le 12 juin. Enfin, le texte devrait passer en conseil des ministres le 8 juillet.

En pleine période de confinement, sous sommes confrontés à une tentative de **passage en force du projet de LPPR**, avec consultation des instances uniquement pour la forme. En effet, à ce jour même si nous avons eu des informations, parfois contradictoires, sur le projet LPPR aucun document écrit n'a été communiqué aux représentants des personnels. **C'est inacceptable !**

La CGT est intervenue pour dénoncer ce calendrier et une démission de l'examen des sujets prioritaires. Ainsi, nous avons dénoncé que l'examen du troisième projet de loi de finance rectificative est actuellement en débat au parlement, alors que les besoins budgétaires liés à la crise sanitaire sont criants dans notre ministère, nous sommes conscients en urgence pour valider une loi qui devrait programmer 400 millions supplémentaires en 2021. Les établissements de l'enseignement supérieur et la recherche ont besoin tout de suite de financements pour :

- prolonger immédiatement les contrats doctoraux, CDD et les stagiaires,
- assumer les dépenses faites dans le cadre de la crise sanitaire (achat de masques, fournitures...),
- redémarrer les expériences en laboratoire : les matériels ont été donnés aux hôpitaux,
- appliquer les textes en matière de forfait « mobilités durables ».

Nous pouvons mettre en regard les 400 millions « promis » par la ministre pour 2021 avec le déficit croissant des CROUS actuellement de plus de 200 millions, déficit qui ne s'aggrave pas d'un jour. Ce manque à payer doit être d'une part à la charge des ressources propres (plus de loyers, ni de repas servis) d'autres par à la distribution d'aides aux étudiants en difficulté, c'est à dire dû à la crise sanitaire !

Le Directeur des ressources humaines a reçu le 4 juin les organisations syndicales pour échanger sur les sujets « COVID-19 » et en particulier sur la mise en œuvre de la prime « COVID » pour le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les organisations syndicales ayant reçu le 3 juin deux convocations, dont le seul point à l'ordre du jour concerne l'examen du projet de loi de programmation de la recherche : le 12 juin passage au CNESER, le 17 juin passage au comité technique ministériel, le 22 juin passage au CT-U Nous avons appris lors de cette réunion que la ministre recevrait les organisations syndicales le 12 juin. Enfin, le texte devrait passer en conseil des ministres le 8 juillet.

En pleine période de déconfinement, nous sommes confrontés à une tentative de **passage en force du projet de LPPR**, avec consultation des instances uniquement pour la forme. En effet, à ce jour même si nous avons eu des informations, parfois contradictoires, sur le projet LPPR aucun document écrit n'a été communiqué aux représentants des personnels. **C'est inacceptable !**

La CGT est intervenue pour dénoncer ce calendrier et une distorsion de l'examen des sujets prioritaires. Ainsi, nous avons dénoncé que l'examen du troisième projet de loi de finance rectificative est actuellement en débat au parlement, alors que les besoins budgétaires liés à la crise sanitaire sont criants dans notre ministère, nous sommes convoqués en urgence pour valider une loi qui devrait programmer 400 millions supplémentaires en 2021. Les établissements de l'enseignement supérieur et la recherche ont besoin tout de suite de financements pour :

- prolonger immédiatement les contrats doctoraux, CDD et les stagiaires,
- assumer les dépenses faites dans le cadre de la crise sanitaire (achat de masques, fournitures...),
- redémarrer les expériences en laboratoire : les matériels ont été donnés aux hôpitaux,
- appliquer les textes en matière du forfait « mobilités durables » ,

Nous pouvons mettre en regard les 400 millions « promis » par la ministre pour 2021 avec le déficit croissant des CROUS actuellement de plus de 200 millions, déficit qui va augmenter d'ici la fin d'année. Ce manque à gagner étant dû d'une part à la chute des ressources propres (plus de loyers, ni de repas servis) d'autres par à la distribution d'aides aux étudiants en difficultés, c'est à dire dû à la crise sanitaire !

Ainsi, au lieu de traiter les urgences financières et de les inclure dans la loi de finance rectificative qui sera votée en juillet par le parlement, nous sommes sommés d'examiner le projet de LPPR, qui dans 10 ans devrait augmenter les financements de la recherche de 25 milliards.

Dans dix ans ? Le gouvernement s'engage pour 2021 et seulement pour 400 millions dont on a besoin tout de suite pour répondre aux besoins générés par la crise sanitaire !

De qui se moque-t-on ?

Lors de la réunion avec le Directeur des ressources humaines nous avons eu confirmation que 5% de personnels de l'ESR seraient « récompensés » par une prime covid selon des critères liés à une surcharge de travail ou une exposition à la COVID-19. Cette prime représenterait un budget de 12 millions (une goutte d'eau). La CGT est intervenue pour dénoncer cette mascarade : 95 % des personnels de l'ESR n'auraient pas eu de surcharge de travail pendant cette période ? Sachant que dans le même temps 30 % des agents des finances publiques devraient toucher cette prime. Serions-nous moins méritants ? Elle a aussi dénoncé la finalité même de l'utilisation des primes, en rappelant que **nous voulons une revalorisation des carrières, des salaires et une augmentation du point d'indice de 18 %**.

La FERC-CGT demande au ministère de travailler à un bilan sur les conséquences sur les personnels des périodes de confinement et des modalités de reprise des activités. L'urgence et la priorité devrait être les conditions de la rentrée !

La FERC-CGT demande au ministère d'assumer les dépenses liées à la crise et d'abonder les budgets des établissements ! Pour cela, le ministère doit obtenir du gouvernement des budgets supplémentaires tout de suite ! **L'actualité c'est l'urgence sanitaire, la reprise d'activité et des budgets pour redemander tout de suite et assumer la rentrée dans les meilleures conditions ! L'urgence ce n'est pas le projet LPPR** qui le 5 mars veille du confinement avait mis dans la rue des milliers d'étudiants et personnels !

Nous contestons toujours cette LPPR qui ne répond en rien aux besoins du service public national d'ESR et nous exigeons le retrait de ce projet et l'ouverture de vraies négociations.

La FERC CGT exige le report des instances à la rentrée et appelle l'ensemble des personnels à se

mobiliser.

Montreuil, le 5 juin 2020